



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Etape majeure pour le tourisme au Vallon

**Une plateforme digitale unique et des prestataires coordonnant toujours plus leurs actions : le projet de Destination Val-de-Travers a séduit la Confédération !**

Soutenant les démarches innovantes en matière touristique, le programme fédéral Innotour a désormais un ancrage au Val-de-Travers. Porté par Destination Val-de-Travers, le projet « Le Val-de-Travers, une destination touristique organisée en réseaux » (voir le communiqué publié dans le Courrier du Val-de-Travers du jeudi 20 août) fera date dans le développement de ce secteur. Le Conseil communal s'en réjouit particulièrement et voit dans l'apport de fonds fédéraux une reconnaissance de la stratégie touristique régionale.

Celle-ci s'appuie notamment sur le Plan directeur de l'offre touristique rendu public par le Conseil communal en 2016. Ce document soulignait notamment les forces du secteur touristique du Val-de-Travers, dont la richesse et la diversité des prestataires, ainsi que leur capacité à travailler ensemble, laquelle demandait encore à être mieux structurée et renforcée. C'est l'un des deux objectifs du projet de Destination Val-de-Travers, qui

vise aussi à centraliser l'ensemble de l'offre sur une seule plateforme digitale, de manière à faciliter l'organisation de leur séjour par les touristes eux-mêmes.

Le développement du tourisme au Val-de-Travers passe ainsi avant tout par un renforcement de l'offre existante et par une meilleure valorisation de celle-ci. Faire travailler ensemble des prestataires qui, ailleurs, se considèrent comme des concurrents est sans nul doute une belle illustration de l'esprit de coopération qui porte notre région. Les trois communes du Val-de-Travers ont d'ailleurs intégré en bonne place ce projet à l'Accord de positionnement stratégique conclu avec le Canton, lequel en a fait de même dans son programme d'impulsion, avec un montant de 200'000 francs à la clé. Au travers d'un cadre prévu pour soutenir de telles actions, la Commune de Val-de-Travers apporte un même montant à ce projet et accompagne le comité de Destination Val-de-Travers dans ses réflexions.



Au Vallon – Une équipe du Hockey Glace Couvet en 1957 pour le 20<sup>e</sup> anniversaire du club (16/24)

© MRVT



## Echo des autorités

### Eau potable et chlorothalonil

Les médias suisses ont régulièrement abordé ces derniers mois la problématique de résidus de chlorothalonil dans l'eau potable de plusieurs communes du Plateau.

En effet, le chlorothalonil est un fongicide utilisé pour le traitement dans l'agriculture et la viticulture. Comme il ne peut être exclu que les produits de dégradation du chlorothalonil présentent un risque pour la santé des consommateurs, l'utilisation de ce produit a été interdite en Suisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et des analyses sur l'eau potable sont effectuées sur le territoire helvétique depuis plusieurs mois.

Dans ce cadre-là, notre commune a reçu fin mai un courrier de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de

Grandson (ACRG) informant de la présence d'un métabolite du chlorothalonil dans les analyses effectuées sur les puits d'Onnens. L'ACRG est intervenue en sa qualité de distributeur d'eau potable du réseau d'eau auquel plusieurs bâtiments de la région des Planes sont reliés. Les consommateurs concernés ont été informés de cette problématique par le service communal des eaux.

Suite à cette information et en collaboration avec le service cantonal de l'énergie et de l'environnement et l'inspecteur cantonal des eaux, des analyses ont été effectuées dans les différents captages de notre commune afin de détecter l'éventuelle présence de résidus de chlorothalonil. Tous les résultats se sont révélés négatifs.

L'interdiction d'utilisation du chlorothalonil devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans les ressources en eau.

Selon l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), les « consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »

## EN BREF

### Installez NEMO News

Neuchâtel a développé un outil de communication pour smartphone gratuit, simple et efficace.

- Il offre une consultation aisée des actualités, réparties par émetteur et par thème ;

- Il offre un système de notification « push » paramétrable qui permet d'être averti en direct ;

- Il traite également des alertes prioritaires destinées à toute la population.

Soucieuse d'informer au mieux sa population, et heureuse de disposer d'un outil moderne pour diffuser des alertes, la commune de Val-de-Travers a adhéré à la plateforme NEMO News.

Nous invitons chacun à télécharger NEMO News sur son smartphone.

## ANNONCES

### Contrôle des champignons - mise à jour

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement, le dimanche du 13 septembre au 25 octobre 2020 à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Couvet, Grand-Rue 38 (entrée par la cour), de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous.

En raison du week-end du Jeûne fédéral, le contrôle s'effectuera le lundi 21 septembre au lieu du dimanche 20 septembre 2020.  
Mme Frédérique Clerc  
078 801 84 44.

### Avis de restriction de circulation

Des mesures de restrictions provisoires de circulation seront prises en raison de la Foire de Travers du 25 septembre. Vous trouverez toutes les informations relatives aux restrictions sur [www.val-de-travers.ch/page/arretes](http://www.val-de-travers.ch/page/arretes)

### À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Votations du 27 septembre

En raison des mesures sanitaires à prendre, le Conseil communal recommande à la population de Val-de-Travers de voter par correspondance. Il sera toutefois toujours possible de vous rendre au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h le 27 septembre. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Le port du masque pourra être exigé.

#### Vote par correspondance

Attention, votre carte de vote doit contenir votre date de naissance et signature ; veillez à l'insérer dans l'enveloppe-retour – et non dans l'enveloppe de vote – afin que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre. N'oubliez pas de l'affranchir sans faute si vous l'envoyez par la poste, sans quoi votre vote ne pourra pas être pris en considération. A envoyer au plus tard le jeudi 24 septembre en courrier A. Par ailleurs, vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres de votre village. Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la ferme-

ture du vote par correspondance, soit le dimanche matin à 10 h.



Nous vous rendons attentifs que, pour ces élections, la population neuchâteloise ne pourra pas utiliser le vote électronique via le Guichet unique en raison d'erreurs découvertes dans le code source du système de la Poste.

#### Renseignements

[www.ch.ch/fr/democratie/votations](http://www.ch.ch/fr/democratie/votations). Administration communale : 032 886 43 00 selon les horaires suivants :  
Lundi à jeudi : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h  
Vendredi : 7 h 30-15 h - non-stop  
En sus des notices explicatives fédérale et cantonale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants : [www.swiss.vote](http://www.swiss.vote) et [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

Alors, toutes et tous aux urnes : Ensemble, faisons remonter le taux de participation de notre commune et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

